



DOSSIER DE DEMANDE D'ACCORD SUR L'IMPOSSIBILITE DE MESURE DE L'EAU PRELEVEE

(conformément à l'article 7 de l'arrêté du 19/12/11 relatif à la mesure des prélèvements d'eau)

A renvoyer à *Agence de l'Eau Seine Normandie*
51 rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Référence agence du comptage : Point(s) de comptage n°

.....

1. IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE

Origine de l'eau prélevée	<input type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Source / résurgence <input type="checkbox"/> Rivière <input type="checkbox"/> Retenue aménagée (eaux pluviales) <input type="checkbox"/> Autre :
Commune d'implantation du prélèvement	
Coordonnées Lambert 93 des points de prélèvements associés (ou joindre un plan matérialisant l'emplacement du/des prélèvement(s))	X : Y :
Usage de l'eau prélevée	<input type="checkbox"/> Distribution d'eau potable <input type="checkbox"/> Refroidissement <input type="checkbox"/> Irrigation / Arrosage <input type="checkbox"/> Usage économique (lavage, ...)
Volume annuel prélevé estimé m ³
Origine de l'impossibilité de mesure	<input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> Financière <input type="checkbox"/> Autre : préciser

2. Description du point de vue technique et financier de l'impossibilité de la mise en place d'un compteur :

Difficulté technique d'installation d'un compteur : *Détailler ci-après et joindre une note technique si nécessaire*

.....

.....

.....

Coût financier d'installation d'un compteur : *Détailler ci-après et joindre les devis ou études correspondants*

.....

.....

.....

3. Estimation du volume prélevé :

Choix du forfait de l'arrêté du 19/12/2011 (cocher le forfait adapté)

Activité	Grandeur caractéristique à déclarer à l'agence	Volume forfaitaire	
Distribution d'eau potable	Habitant (population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du CGCT).	85 m ³ /an/habitant	<input type="checkbox"/>
Irrigation par aspersion	Hectare de culture irriguée pendant l'année.	4 000 m ³ /ha/an	<input type="checkbox"/>
Irrigation par d'autres procédés que l'aspersion et à l'exclusion de l'irrigation gravitaire	Hectare de culture irriguée pendant l'année.	3 000 m ³ /ha/an.	<input type="checkbox"/>
Production de neige artificielle	Hectare de terrain enneigé par an	4 000 m ³ /ha/an	<input type="checkbox"/>
Arrosage des terrains par aspersion	Hectare arrosé pendant l'année.	4 000 m ³ /ha/an.	<input type="checkbox"/>
Arrosage des terrains par d'autres procédés que l'aspersion	Hectare arrosé pendant l'année	3 000 m ³ /ha/an	<input type="checkbox"/>
Etablissements thermaux	Curiste	0,5 m ³ /j/curiste	<input type="checkbox"/>
Extraction de matériaux en fouille noyée ou lavage de matériaux d'extraction	Tonne de matériaux extraits ou lavés.	1 m ³ /t	<input type="checkbox"/>
Extraction de matériaux en fouille fermée	Tonne de matériaux extraits.	0,1 m ³ /t.	<input type="checkbox"/>
Alimentation d'un canal de navigation	Km linéaire de canal	1,54 Mm ³ /km linéaire/an	<input type="checkbox"/>

Si la fixation d'un volume forfaitaire d'eau prélevée (cf. ci-dessus) n'est pas possible ou n'est pas représentative, le volume d'eau prélevé est déterminé à partir des caractéristiques et des conditions de fonctionnement de l'ouvrage ou du dispositif de prélèvement ou, en l'absence de communication de ces données, à partir du volume du prélèvement mentionné dans l'acte administratif relatif à ce prélèvement.

Caractéristique de fonctionnement de l'ouvrage

Nombre de pompes : Débit nominal des pompes :

Temps de fonctionnement annuel des pompes :

Détermination du temps de fonctionnement (estimation, compteur horaire...) :

Autre type de fonctionnement : description

Volume mentionné dans l'acte administratif autorisant le prélèvement

.....

Justifier le choix effectué ci-dessus :

.....

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'agence

Date de réception de la demande :

Accord

Refus

Motif du refus :

Date :

Visa :